Autorisation droit à l’image

usage par usage

Pourquoi usage par usage :

accepter une photo dans le journal interne n’est pas accepter une publication sur internet. La personne choisit chaque case, et peut changer d’avis.

Je soussigné(e)

Pour moi-même ou pour (nom de l’enfant)

Usage	J’accepte	Je refuse
Affichage dans les locaux de la structure	☐	☐
Journal ou document interne remis aux familles	☐	☐
Site internet de la structure	☐	☐
Réseaux sociaux de la structure	☐	☐
Presse locale	☐	☐

Durée de l’accord (par exemple : l’année scolaire en cours)

Aucune image ne sera utilisée à des fins commerciales ni cédée à un tiers. Vous pouvez retirer votre accord à tout moment, sur simple demande auprès de la structure ; les images concernées seront alors retirées des supports qu’elle gère.

Date et signature

ADéPA · Outil gratuit · Usage et copie autorisés. Revente interdite.